

Les semences appartiennent à tout le monde !

Souveraineté alimentaire : une initiative à signer de toute urgence !

L'alimentation doit être considérée dans le contexte mondial ou, comme le dit l'initiative « Pour la souveraineté alimentaire » : « L'agriculture nous concerne toutes et tous. Nous voulons savoir d'où provient notre nourriture et comment elle a été produite. Nous voulons favoriser et préserver une agriculture paysanne locale, diversifiée et sans OGM. Refusant de nous nourrir aux dépens d'autres régions et de leur population, nous portons dès lors aussi notre attention sur les importations et les exportations de denrées alimentaires et sur les subventions des exportations. Nous devons repenser et réorienter la tendance actuelle. Car la production de nourriture concerne certes l'eau, le sol et les semences, mais aussi des valeurs éthiques, morales et sociales, les droits commerciaux, les lois, des normes et la transparence ! C'est un vaste sujet ! »

L'alimentation concerne aussi la vie et les droits de nombreuses personnes, dont le SOLIFONDS soutient la lutte, telles les deux campagnes présentées dans ce bulletin. Voilà pourquoi nous soutenons l'initiative pour la souveraineté alimentaire et **vous invitons à la signer et à renvoyer rapidement la carte de signature**, car le délai échoit bientôt. Vous trouverez un formulaire ad hoc en annexe.

Infos complémentaires :
www.souverainete-alimentaire.ch

Le 28 février nous voterons évidemment : **« Stop à la spéculation sur les denrées alimentaires ! »**

SOLIFONDS
Quellenstrasse 25
Case postale
CH-8031 Zurich
Tél. 044 272 60 37
Fax 044 272 11 18
mail@solifonds.ch
www.solifonds.ch
CP 80-7761-7



La culture, l'échange et la vente de semences indigènes jouent un rôle crucial pour la survie des populations autochtones et des paysans, ainsi que pour la sécurité alimentaire. Photo : Heñoi Jey Paraguay

Beaucoup de cultures vivrières résultent d'un savoir accumulé au cours des siècles. Génération après génération, les petits paysans ont sélectionné les végétaux adaptés aux conditions locales afin d'assurer leur subsistance et se transmettent toujours ce savoir lors du travail des champs. Les petites exploitations apportent ainsi une contribution essentielle à la sauvegarde de la biodiversité et à la sécurité alimentaire mondiale. Voilà l'une des principales conclusions du rapport 2008 sur la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, qui recommandait donc de revaloriser et de promouvoir de toute urgence les prestations de la petite paysannerie.

Or, les petits agriculteurs se voient de plus en plus souvent privés de leur principal moyen de production. Depuis les années 1930, des droits liés à la propriété intellectuelle sont prélevés sur les semences et la convention de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) est en vigueur depuis les années 1960. L'industrie a mis au point des hybrides, aux semences stériles, et breveté des caractéristiques végétales issues du génie génétique. Aujourd'hui, même les cultures traditionnelles font l'objet de brevets. Les semences ne sont plus un bien public, mais une marchandise strictement réglementée. Dans des laboratoires stériles, on crée des variétés végétales destinées à des monocultures industrielles. Monsanto, DuPont et Syngenta contrôlent plus de la moitié du commerce mondial de semences et vendent les pesticides et les engrais indispensables à leurs variétés hautement productives.

Cette concentration est dangereuse : la diversité des espèces diminue rapidement, le savoir accumulé se perd et les communautés paysannes et indigènes sont privées de leurs moyens de subsistance. Notre alimentation se trouve de plus en plus entre les mains des semenciers internationaux.

Nombre d'initiatives, d'organisations de la base et de campagnes s'opposent néanmoins à la suprématie de l'agro-industrie. Le SOLIFONDS en soutient deux, l'une en Colombie, l'autre au Paraguay.

L'UPOV ou la privatisation des semences

Les accords internationaux de libre-échange et sur la protection des espèces végétales restreignent sans cesse l'accès aux semences. L'OMC exige ainsi que ses Etats membres se dotent d'une législation protégeant les obtentions végétales. A cet effet, ils peuvent soit adhérer à l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) soit créer leur propre législation.

Fondée en 1961 à Paris, l'UPOV a promulgué la même année la première convention internationale pour la protection des obtentions végétales, qui a été modifiée en 1972, en 1978 et en 1991. Ce texte a pour objectif d'accorder des droits exclusifs de propriété aux obtenteurs, afin d'encourager l'innovation. En ratifiant la convention, les Etats s'engagent à garantir ces droits intellectuels.

Aujourd'hui les pays de l'OCDE associent souvent la conclusion d'accords de libre-échange à la ratification de la convention de l'UPOV. C'est d'autant plus grave que la révision de 1991 est taillée sur mesure pour l'agriculture industrielle à l'occidentale, essentiellement vouée à de vastes monocultures.

Dans sa version de 1991, la convention est lourde de conséquences pour la petite paysannerie, en particulier celle du Sud, car elle interdit la reproduction et l'échange de semences. Cette règle s'applique également, à quelques exceptions près, aux échanges entre paysans. Elle mine ainsi le droit primordial de produire des semences, même à partir d'espèces protégées. Or, dans nombre de pays du Sud, l'accès aux semences est principalement assuré par les échanges. De plus, l'agriculture y occupe souvent 80% des habitants, qui cultivent leurs propres semences. Interdire l'échange et la production de semences, c'est anéantir les moyens de subsistance de la petite paysannerie.

Suite à de vives protestations, l'Inde a d'ailleurs renoncé à son projet initial d'introduire des brevets et mis au point son propre système de protection des espèces végétales. Les paysans indiens peuvent ainsi continuer à produire, à échanger et même à vendre des semences protégées, pour autant qu'ils ne mentionnent pas le nom officiel de la marque. Ce système préserve l'accès traditionnel et informel aux semences, tout en permettant aux spécialistes de contrôler largement la commercialisation de leurs obtentions.



Prélèvement dans un champ de maïs en Colombie. Les échantillons seront analysés pour déceler une éventuelle contamination par les OGM. Photo: Red de Guardianes de Semillas de vida

Colombie: réseau des « Gardiens des semences de vie »

Dans le film *Guardianes de Semillas*, Alba Portillo se tient devant le champ de maïs familial au cœur de l'arrière-pays montagneux du département de Nariño, dans le sud-ouest de la Colombie, et déclare: « Une semence locale, c'est la vie. Elle reflète une identité, une culture, des souvenirs, une histoire, l'économie, la nourriture et aussi le pouvoir. Sans ce savoir, une semence n'est qu'une coquille vide. »

Alba est membre du réseau colombien des Gardiens des semences de vie. Fondée en 2002, cette organisation de la base compte quelque quatre cents membres et est présente dans six départements. Le réseau crée des banques de semences et organise des ateliers afin de préserver les semences indigènes et les droits des paysannes et des paysans. Il lutte contre les semences génétiquement modifiées (semences OGM) et la dépendance qu'elles impliquent à l'égard des multinationales agricoles. Il oppose ainsi une résistance active à la politique agricole de l'Etat colombien.

Accords de libre-échange et semences

En matière de semences, la Colombie applique une politique qui favorise le monopole des multinationales et sape les moyens de subsistance des petits paysans. En 2010, l'Office de l'agriculture a promulgué le décret 970, qui interdit l'échange et la culture de semences indigènes. En 2012, l'Etat a saisi et détruit 4000 tonnes de semences et de denrées alimentaires. Nombre de petits exploitants ont été contraints – lorsqu'ils en avaient les moyens – d'acheter les semences OGM de Monsanto, seules disponibles sur le marché.

Dans le cadre de l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis, le gouvernement a adopté la loi 1518, qui reconnaît la convention de l'UPOV de 1991. De grandes manifestations organisées par des mouvements sociaux ont cependant amené la Cour constitutionnelle à invalider tant la loi que la convention en décembre 2012 déjà. Le décret 970 a par ailleurs été « gelé » en 2014, puis remplacé par une nouvelle version en septembre 2015. Si celle-ci ne mentionne certes pas explicitement les semences indigènes, sa formulation réserve une grande marge d'interprétation. Reste à savoir quelle influence elle aura sur l'utilisation des semences indigènes. Même si le succès remporté en Colombie n'est que partiel, il prouve qu'il vaut la peine de résister à la privatisation des semences par l'agro-industrie.

Non aux semences OGM et à la mainmise des multinationales

En raison de la politique officielle, qui favorise les OGM et réprime la culture de semences indigènes, 150 000 hectares répartis sur quinze départements colombiens ont déjà été semés de végétaux OGM. Or, le pays n'a consacré aucune étude à l'impact des OGM sur l'environnement et la santé humaine et ne possède pas de

directive à ce sujet. Informations et débats publics sont tout aussi inexistantes, car la majorité de la population ignore tout des OGM et des risques qu'ils recèlent.

Les Gardiens des semences prévoient dès lors de mener une vaste campagne d'information dans les départements de Cauca et de Nariño. Dans les régions où leur réseau est à l'œuvre, ils vérifieront si des végétaux ont subi des manipulations génétiques, afin de mettre fin à leur propagation. En parallèle, ils distribueront des semences indigènes aux agriculteurs. Cette campagne anti-OGM vise aussi à faire de deux communes des zones sans OGM.

Paraguay: bourse et production de semences



La lutte contre le génie génétique protège la production locale de semences. Photo: Heñoï Jey Paraguay

nement a ouvert le pays au marché agricole mondial. Le coton paraguayen fut soudain taxé de fragile et le pays s'est mis à importer des variétés, dites « résistantes », produites par les multinationales. Des milliers d'exploitations familiales ont ainsi été privées de leurs moyens de subsistance, car elles auraient dû acheter ces semences. La production de coton a dès lors chuté: en 2014, elle ne couvrait plus que 14 000 hectares. Les monocultures de soja et de maïs ont alors supplanté le coton et l'agro-industrie s'est emparée du pays. Détail piquant: Monsanto a continué de cultiver du Guazuncho en Argentine et fait breveter cette variété.

Production de semences et sécurité alimentaire

Avec l'extension rapide des monocultures, nombre de plantes vivrières traditionnelles ne sont plus cultivées au Paraguay et risquent de disparaître. Pour contrecarrer cette évolution, le réseau Heñoï Jey Paraguay (Le Paraguay refléurit), qui regroupe des communautés paysannes et indigènes, des organisations sociales et des spécialistes, a créé une bourse aux semences pour garantir la production locale de semences.

Comme en Colombie, la bourse servira à repérer des semences rares et à exclure des semences contaminées par des OGM. Il est prévu qu'elle permette à plus de deux cents petits paysans d'échanger des semences ou d'en acquérir de nouvelles. Consommateurs et producteurs recevront par ailleurs des informations détaillées sur le problème des semences et l'importance de la souveraineté alimentaire. Enfin, un champ d'un hectare sera consacré à la production de semences, en particulier de variétés indigènes ou menacées de disparition.

En Europe, une semence doit être distincte, homogène et stable

En 2005, le grainier Baumaux a porté plainte contre Kokopelli, l'association française pour la libération de la semence et de l'humus. En signe de désobéissance civile, celle-ci vendait des semences sans les enregistrer. Le procès a duré neuf ans. En 2014, le jugement disculpe Kokopelli pour des raisons de compétitivité. Dans ses considérants, le tribunal a conclu que la législation française autorise les échanges de semences, mais uniquement entre jardiniers amateurs.

Cet exemple montre à quel point les semences sont réglementées au sein de l'UE et en Suisse: pour pouvoir commercialiser une semence, il faut tout d'abord l'enregistrer dans une liste officielle. Cette inscription coûte très cher et chaque variété végétale doit remplir les critères de distinction, d'homogénéité et de stabilité, également prévus par la convention de l'UPOV. Les anciennes variétés et les petits producteurs n'ont donc guère de chance. Chaque Etat décide de la sévérité de sa réglementation. La France applique des règles d'inscription très strictes, tandis que la Suisse prévoit des dérogations pour les variétés marginales.

De plus, la convention de l'UPOV interdit l'échange et la culture des semences de variétés protégées, ou alors les soumet à des taxes.

Ces restrictions draconiennes se heurtent toutefois à des résistances. Les agriculteurs allemands boycottent ainsi depuis des années l'obligation d'annoncer la reproduction de semences et refusent de payer les redevances. Vu la vive opposition des paysans, la Suisse a quant à elle renoncé à adopter cette réglementation. Des semenciers continuent à produire des variétés indigènes et diverses organisations luttent contre les législations restrictives et la brevetabilité des semences.

Vous trouverez des liens vers des informations complémentaires sur notre site (www.solifonds.ch).

Au nom des Gardiens des semences de vie en Colombie et du réseau le Paraguay refléurit, nous vous remercions du fond du cœur pour votre soutien!

Autres actions soutenues par le SOLIFONDS

Pakistan: la Cour suprême examine une plainte contre Syngenta



Karachi, novembre 2015: des ouvriers de Syngenta manifestent, car leur employeur refuse de respecter les décisions de la justice. Photo: PCEM

Imran Ali, employé de longue date chez Syngenta Pakistan et secrétaire général du syndicat des employés de l'entreprise, a été licencié en 2010, peu après que la Commission nationale des relations industrielles (NIRC) a confirmé le droit des travailleurs intérimaires à des emplois fixes. Si le renvoi d'Imran Ali a été officiellement motivé par des restructurations

générales, il est le seul employé à avoir été licencié. En octobre 2015, le NIRC a jugé cette mise à pied illégale en deuxième instance et ordonné la réintégration du syndicaliste. Syngenta a aussitôt interjeté un recours auprès de la Cour suprême. La multinationale entend de toute évidence faire traîner l'affaire, manœuvre qui engendre des coûts énormes pour le syndicat. Elle brave d'ailleurs toujours la décision judiciaire qui lui enjoint de continuer à verser le salaire d'Imran Ali.

Le SOLIFONDS soutient Imran Ali et le syndicat dans leur combat contre l'intransigeance de la multinationale suisse et contre sa remise en cause systématique des décisions de la justice.

Togo: une CCT pour améliorer les conditions de vie et de travail

Bien que le Togo applique depuis 2009 les directives économiques des institutions financières internationales (FMI, Banque mondiale) et de l'UE, la pauvreté reste très répandue dans le pays. « Environ deux tiers (62%) des habitants vivent au-dessous du seuil de pauvreté. De plus, un tiers des 15 à 25 ans sont sans emploi », constate l'organisme allemand de coopération au développement (Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit). Vu le niveau des salaires, le pouvoir d'achat de la majorité de la population reste faible et, malgré de gros projets d'infrastructure, seul le secteur informel crée de nouveaux emplois.



Une formation solide fait partie intégrante de bonnes conditions de travail. Apprentis maçons lors d'un cours organisé par le syndicat. Photo: FTBC

La Fédération des travailleurs du bois et de la construction (FTBC) du Togo lance dès lors en 2016 une campagne en faveur d'une convention de travail (CT) sectorielle. Voici ses principaux points: contrats de travail écrits, assurances sociales, hausse du salaire minimum, paiement des heures supplémentaires, vacances et création de commissions d'entreprise. Selon la FTBC, une telle convention améliorerait sensiblement les conditions de vie et de travail des ouvrières et des ouvriers. La campagne vise à mobiliser non seulement la main-d'œuvre, mais aussi à faire pression sur les employeurs et le Ministère du travail pour les amener à la table des négociations.

Edition: «Fonds de solidarité pour les luttes de libération sociale dans le tiers monde»
Rédaction: Sandra Julius, Urs Sekinger
Traduction: Milena Hrdina, Bienne
Impression: printoset, Zurich

Brésil: Syngenta coresponsable de la mort de Keno

Syngenta doit verser une indemnité aux proches de Valmir Mota de Oliveira, connu sous le nom de Keno, qui était membre du mouvement des sans-terre (MST). Dans son jugement de première instance de Cascavel (Paraná) a en effet estimé que la multinationale bâloise est coresponsable de sa mort.

Cultivant un lotissement voisin de champs pilotes de Syngenta, le MST craignait que son maïs traditionnel soit contaminé par le maïs OGM de la multinationale. Le mouvement a donc décidé de faire entendre sa protestation en occupant le terrain de Syngenta. Après une année d'occupation, celle-ci a fait évacuer les lieux par des agents de sécurité privés. Faisant preuve d'une brutalité extrême, ceux-ci ont provoqué la mort de Keno.

Vient de paraître

Hold-up sur le climat.

Comment le système alimentaire est responsable du changement climatique et ce que nous pouvons faire.



259 pages, 12 CHF

Ce livre, co-édité par le CETIM et GRAIN, explique comment le système agro-industriel est un des responsables majeurs du changement climatique et pour quelles raisons et comment la souveraineté alimentaire est essentielle à prendre en compte dans toute solution pérenne et juste. Il est plus que jamais temps pour les peuples d'agir par eux-mêmes, alors que les gouvernements, particulièrement ceux qui sont à la tête des pays qui ont le plus pollué, refusent de prendre leur responsabilité pour gérer ce problème. Changer le système alimentaire est certainement le meilleur endroit par où commencer.

Pour plus d'informations et pour commander le livre, visitez le site: www.cetim.ch